



# ASIGOS

PREAVIS N° 3 – 2022

**Visant à l'octroi d'un crédit de CHF 96'600.00 destiné à la prise de mesures urgentes sur le réseau d'eau potable du Collège du Grand-Pré et à l'étude d'une solution d'assainissement**

---

Au Conseil intercommunal  
de l'ASIGOS

Prilly, le 9 mars 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal de l'ASIGOS,

### **1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour but d'obtenir les financements nécessaires à la prise de mesures urgentes sur le réseau d'eau potable du Collège du Grand-Pré et à l'étude d'une solution d'assainissement à long terme.

### **2. Contexte**

Lors d'un contrôle de routine, des prélèvements d'eau ont été effectués sur le réseau d'eau potable du collège du Grand-Pré. Les analyses, réalisées par le laboratoire, ont révélé la présence de germes dans le réseau d'eau potable dans une mesure de 2 à 7 fois supérieure à la norme établie. De ce fait, l'eau était impropre à la consommation selon l'ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires 817.022.11 du 16 décembre 2016. Les mesures suivantes ont donc été mises en place de manière urgente :

- Des affiches informatives ont été disposées immédiatement sur chaque point d'eau du collège
- Le corps enseignant et les parents d'élèves ont été informés par courrier
- Des bouteilles d'eau ont été mises à disposition des élèves et du corps enseignant
- Deux rinçages grande pression ont été effectués pour juguler provisoirement cette problématique

### **3. Mesures prises et projetées**

Dans l'urgence, nous avons mandaté l'entreprise Milliquet SA à Romanel, celle-ci a effectué un rinçage complet de l'installation les 18 et 19 janvier 2022. Un rinçage consiste à déposer tous les robinets et à faire passer de l'eau sous haute pression dans tout le réseau. La situation constatée est due à la vétusté de ces conduites, et à leur entartrage conséquent. La faible utilisation de certains points d'eau crée des bras morts et favorise le développement des bactéries. Suite à cette opération de rinçage des nouveaux prélèvements ont été effectués. Ces derniers ont révélé que la qualité de l'eau se situait de nouveau dans les valeurs acceptables de la norme établie à l'exception d'un seul secteur encore au-delà du seuil et pour lequel un deuxième rinçage a été effectué le 9 février 2022. Ce second rinçage a pu ramener les valeurs à un niveau satisfaisant.

La vétusté des conduites nécessite une attention accrue. Des prélèvements et analyses réguliers seront effectués ces prochains 24 mois. Si les analyses devaient indiquer une dégradation des conditions d'hygiène, de nouveaux rinçages seraient exécutés de manière à garantir la qualité de l'eau du collège.

Entretemps, un bureau d'ingénieur sanitaire sera mandaté afin d'étudier le réseau, diagnostiquer l'état des conduites et établir un cahier des charges dans le but d'effectuer un appel d'offre pour l'assainissement complet du réseau d'eau sanitaire et de défense incendie du collège du Grand-Pré,

### **4. Planning général**

Le planning intentionnel est le suivant :

- 18 et 19 janvier 2022 : Rinçage des conduites (déjà effectué)
- 9 février 2022 : Rinçage complémentaire (déjà effectué)
- 13 avril 2022 : Présentation du présent préavis au Conseil intercommunal
- Avril – Juin 2022 : Cahier des charges et appel d'offres par un bureau d'ingénieur sanitaire
- Septembre-Octobre 2022 : Etude des offres reçues et proposition d'adjudication
- Novembre-Décembre 2022 : Présentation d'un préavis d'assainissement
- Janvier – Avril 2023 : Travaux d'assainissement

## 5. Aspects financiers

Certaines dépenses ont déjà dû être engagées en urgence pour assurer la sécurité des utilisateurs du bâtiment, il s'agit de :

• Rinçage du 18 et 19 janvier 2022	CHF	7'211.30
• Rinçage complémentaire du 09 février 2022	CHF	1'476.80
• Fourniture d'eau en bouteilles	CHF	9'951.20
• TVA 7.7 %	CHF	<u>1'435.25</u>
• <b>Total déjà engagé (TTC):</b>	<b>CHF</b>	<b>20'074.55</b>

Les dépenses prévues sont les suivantes :

• Suivi de la qualité de l'eau (8 contrôles entre mars et novembre 2022 ou 2023) :	CHF	16'000.00
• Rinçages (estimation de 5 rinçages jusqu'à fin 2023) :	CHF	37'500.00
• Mandat au bureau d'ingénieur sanitaire	CHF	11'000.00
• Divers et imprévus (10 %)	CHF	6'500.00
• TVA 7.7 %		<u>CHF 5'500.00</u>
• <b>Total dépenses prévues (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>76'500.00</b>

**La somme (arrondie) des dépenses déjà engagées et de celles prévues s'élève ainsi à CHF 96'600.00 (TTC)**

Lors de la découverte du problème d'eau potable, la Commission de gestion et des finances a tout de suite été informée que des dépenses extraordinaires devaient avoir lieu et qu'un préavis serait fait le plus tôt possible pour régulariser la situation.

## 6. Durabilité

L'objectif n° 6 de l'ONU est de garantir une eau propre. Cet objectif semble anachronique en Suisse qui dispose d'une eau du robinet de qualité et d'un système d'assainissement performant. On voit cependant que le réseau d'eau potable va jusqu'au robinet et qu'il faut parfois intervenir au sein même des bâtiments pour permettre à chaque utilisateur de disposer d'eau d'excellente qualité lorsqu'on ouvre le robinet.

## 7. Conclusions

Le réseau d'eau potable du Collège du Grand-Pré a subi les affres du temps. Il est encrassé et il comporte de nombreuses dérivations desquelles très peu d'eau est soutirée. De plus, il ne contient pas de boucle permettant de faire circuler l'eau dans les conduites même lors de périodes de faible utilisation. Ces conditions favorisent le développement bactériologique. En l'occurrence, malgré le soin des responsables de bâtiments à faire circuler de l'eau propre dans les canalisations en ouvrant régulièrement les robinets, les valeurs sanitaires ont été dépassées et des mesures urgentes et conséquentes ont dû être entreprise afin de retrouver une eau potable. Ces mesures ne sont cependant que temporaires car si aucun assainissement n'est mis en œuvre ces prochains mois, la situation va inévitablement se reproduire. Une étude des solutions à apporter à long terme menant à un appel d'offres permettra de présenter un prochain préavis estimant les coûts d'assainissement de tout le réseau d'eau potable du Collège du Grand-Pré.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal de l'ASIGOS, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal de l'ASIGOS

- ayant eu connaissance du préavis ASIGOS n° 03-2022 ;

- après avoir entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

1. d'octroyer un crédit complémentaire aux comptes de fonctionnement 2022 de CHF 96'600.00 destiné à la prise de mesures urgentes sur le réseau d'eau potable du Collège du Grand-Pré et à l'étude d'une solution d'assainissement ;
2. de répartir ce crédit sur les comptes concernés de la section 5210 Bâtiments secondaires.

Au nom du comité de direction de l'ASIGOS

La Présidente

La Secrétaire

